

que c'était parler exactement, que de dire que le maréchal de Villeroy était le seul roi de Lyon, et que le prévôt des marchands y était son vice-roi *ad nutum* (1). En 1714, le maréchal vint à Lyon pour apaiser une sédition populaire qui avait éclaté le 4 juin, à l'occasion d'un impôt qui avait été mis sur les bestiaux destinés à la consommation de la ville. Un des principaux fauteurs de l'émeute fut condamné à mort, mais la reine de Pologne, Christine de Brandebourg (femme de Frédéric-Auguste II), qui passait alors à Lyon, demanda grâce pour le coupable, et obtint la commutation de sa peine (2). Le 9 du même mois de juin, mourut Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, lequel eut pour successeur un des fils du maréchal, François-Paul de Neuville. Pendant son séjour à Lyon, Villeroy fit une nouvelle institution du guet, et retourna à la cour vers la fin du mois de septembre (3). En 1720, il perdit sa place de gouver-

(1) Voyez les *Mém. de Saint-Simon*, V, 22; VI, 83; X, 66; XI, 506; XV, 259; XX, 264.

(2) Voyez l'*Oraison funèbre* de François de Villeroy, par le P. Renaud; Ancecy, 1750, in-4°, p. 21; les *Extraits* de Dangeau publiés par Lemontey, tome IV de ses OEuvres, pages 297-301; les *Mém. de Saint-Simon*, XI, 181, et la *Biogr. lyonn.*, art. RAVAT.

(3) Avant de quitter Lyon, le maréchal chargea Jean Hubert, seigneur de Saint-Didier, de faire la recherche des titres qui servaient de fondement aux privilèges du *Franc-Lyonnois*. Le territoire ainsi nommé, situé au-dessus de Lyon, sur la rive gauche de la Saône, comprenait plusieurs paroisses; ses habitants étaient exempts d'impôts, et ce privilège remontait à une très haute antiquité. On lit, en effet, dans Grégoire de Tours, de *Gloria confessor*, I, XIII, que l'empereur Léon avait affranchi Lyon de tout impôt à trois milles autour de cette cité, parce que l'archidiacre de Lyon (que l'abbé de Marolles croit être Saint-Nizier), avait guéri la fille de cet empereur. (Voyez la *Notice sur Saint-Nizier*, par A. P., Lyon, Barret, 1850, et la *Biblioth. de l'école des Chartres*, I, 41.) Hubert de Saint-Didier s'acquitta de sa mission avec le plus grand zèle, et publia, en 1716, le *Recueil des titres* qu'il avait recouverts, et le dédia à François de Villeroy. Cette dédicace porte la date du 26 juin 1716.